



LA LOI MADELIN : SANTE ET PREVOYANCE POUR LES NON SALARIES

✓ Enjeu

Les salariés peuvent bénéficier d'une **complémentaire santé** et de la **prévoyance** (indemnités journalières en cas de maladie, rente invalidité, assurance décès) mis en place par leur employeur. La loi Madelin vise à réduire l'écart entre salariés et indépendants en permettant à ces derniers de **déduire les cotisations santé et prévoyance des revenus de leur activité**. Ils peuvent améliorer utilement les prestations de leurs régimes obligatoires (RSI, CIPAV...).

✓ Bénéficiaires

La **loi Madelin** concerne :

- . les entrepreneurs individuels relevant fiscalement du régime des B.I.C ou B.N.C,
- . les associés personnes physiques de SNC, SCS, SARL ayant opté pour le régime des sociétés de personnes, sociétés créées de fait,
- . les gérants majoritaires de SARL soumise à l'I.S, les gérants de société en commandite par actions, les associés en nom de sociétés de personne, les membres de société en participation,
- . les conjoints collaborateurs non rémunérés par le T.N.S.

✓ Cadre fiscal

La déductibilité des cotisations de prévoyance et santé complémentaires est plafonnée à un montant annuel égal à **la somme de :**

- . **7 % du plafond annuel de la Sécurité sociale** (35.352 € en 2011),
- . **3,75 % du bénéfice imposable**,

sans que **le total** obtenu ne dépasse **3 % de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale** (282.816 € en 2011), soit 8.484 euros en 2011.

Lorsque les enfants du Travailleur Non Salarié sont rattachés à son numéro de Sécurité Sociale, alors la cotisation de la mutuelle santé qui les concerne est déductible. C'est **le régime obligatoire de l'assuré** qui **détermine la déductibilité de ses cotisations**.

✓ Particularités de l'assurance-décès

L'assurance-décès du contrat de prévoyance se dénoue, en cas de décès de l'assuré(e), sous forme de rente ou de capital selon la fiscalité dont a bénéficié la cotisation. La déduction Madelin implique un dénouement sous forme de rente.

Remarques

- . Le travailleur indépendant ne peut souscrire des garanties de prévoyance et de retraite que s'il est à jour de ses cotisations obligatoires et peut en justifier. S'il n'était pas à jour, il serait passible d'une amende et son adhésion serait annulée.
- . Pour déterminer le niveau des garanties complémentaires, il importe de prendre en compte les spécificités du régime obligatoire. Le Régime Social des Indépendants (commerçants, artisans) et la CIPAV (professions libérales) se différencient tant en terme de délai de carence qu'en plafond d'indemnités.



Cèdre Finance propose différents contrats de prévoyance et mutuelle santé dédiés aux indépendants. Le niveau des garanties et la tarification en fonction de la couverture souhaitée permettent de comparer le rapport qualité/prix. Cela nécessite une réflexion quant au niveau de remboursements de frais de santé attendu pour des soins définis mais aussi d'estimer le montant du revenu complémentaire et le délai de carence acceptable en cas d'invalidité ou de maladie.

S.A.R.L au capital
de 10.000 euros
502 932 148
R.C.S. CRETEIL

Société de courtage
en assurances
inscrite à l'ORIAS
(www.orias.fr)
sous le numéro
08 042 710

Activité de
transactions sur
immeubles et fonds
de commerce
Carte
professionnelle
numéro 08-052
délivrée par la
Préfecture du
Val-de-Marne

Assurance RCP et
Garantie Financière
numéro
112.786.342
de la compagnie
MMA Covéa Risks
sise au 19-21 allée
de l'Europe - 92616
Clichy Cedex

«Ne peut recevoir
aucun fonds, effet
ou valeur»

Activité de
démarchage
bancaire et financier
enregistrée sous
le numéro
2081503024MY

Conseiller en
Investissements
Financiers,
référéncé sous le
numéro A294100
par la Chambre
des Indépendants
du Patrimoine,
association agréée
par l'Autorité des
Marchés Financiers

Adhérent à la
Chambre des
Indépendants du
Patrimoine